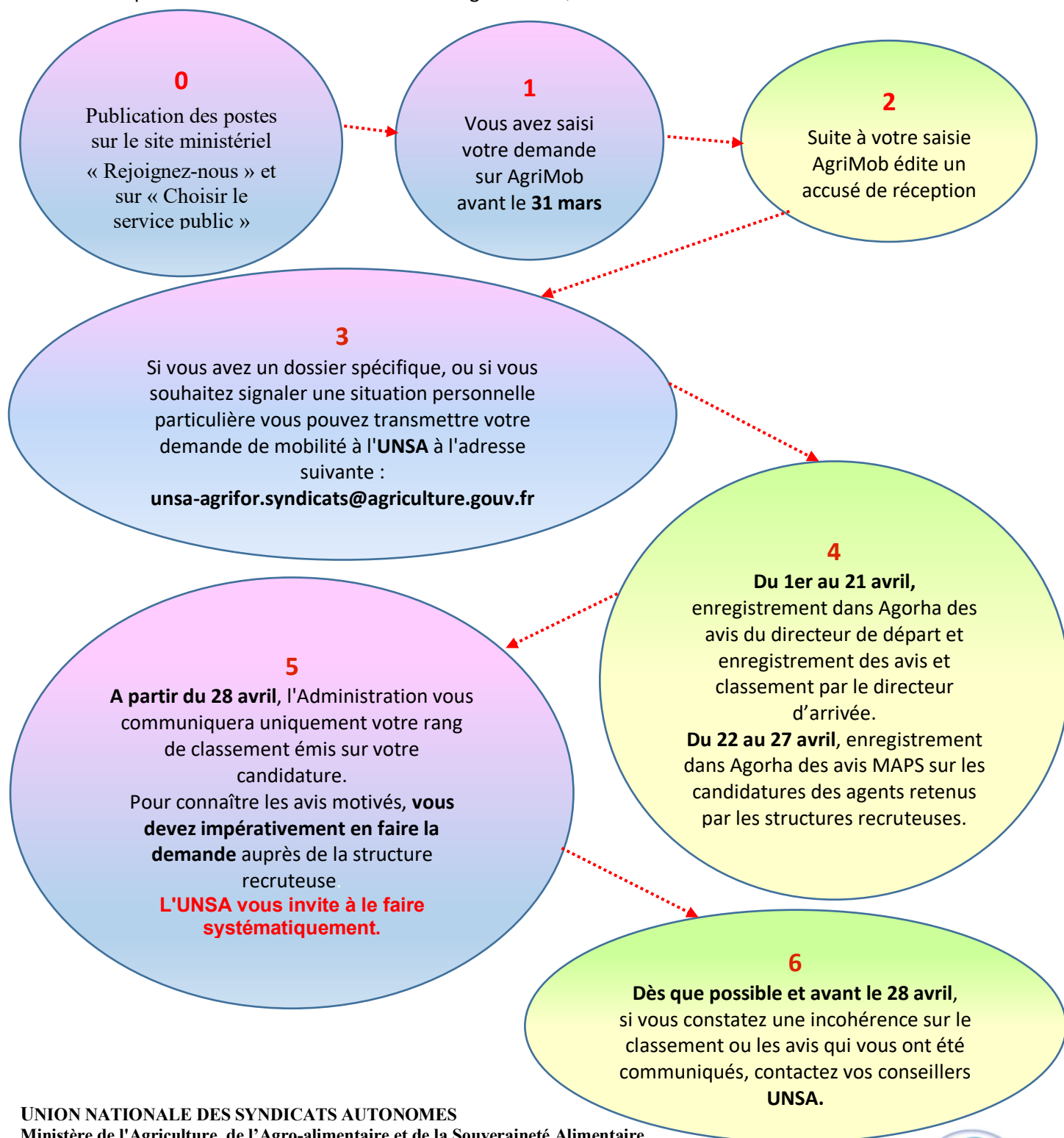


L'UNSA VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE MOBILITE

L'UNSA-AAF vous accompagne dans votre démarche de mobilité et vous propose, ci-dessous, un schéma calendaire des principales échéances de la procédure.

Ainsi, L'UNSA-AAF vous indique les étapes essentielles à suivre pour vous soutenir au mieux !

Vous avez déposé votre demande de mobilité sur AgriMob **Quelles suites ?**



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.43.05 ou 07 64 57 88 76

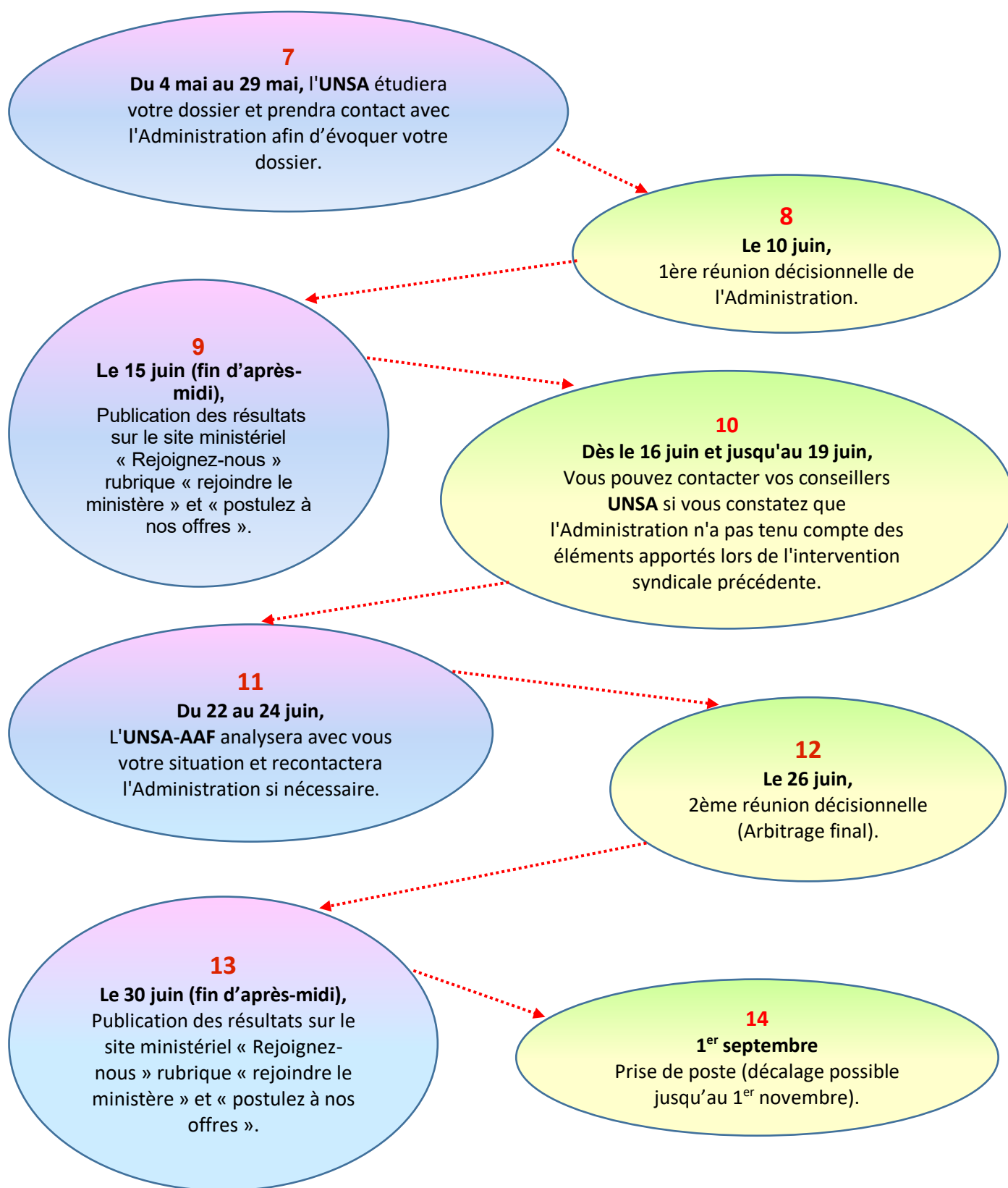
<https://www.unsa-agriculture.fr>



UNSA AAF



UNSA AAF



Si vous souhaitez un accompagnement personnalisé de la part de l'UNSA, contactez votre conseiller référent ou bien contactez-nous à l'adresse suivante : unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr